



Doc. 9742 Addendum

31 mars 2003

Commission ad hoc pour l'observation de l'élection présidentielle en Arménie

Deuxième tour (5 mars 2003)

Rapport d'observation d'élection

Bureau de l'Assemblée

Rapporteur: Lord David RUSSELL-JOHNSTON, Royaume-Uni

Sommaire

Page

1. Introduction	1
2. Contexte politique	2
3. Période préélectorale pour le second tour	2
4. Administration électorale	3
5. Jour du scrutin	3
6. Résultats du scrutin	4
7. Conclusions et recommandations	4
Annexe –Communiqué de presse	5

1. Introduction

1. Faute de résultats concluants au premier tour (19 février), aucun des candidats à l'élection présidentielle n'ayant obtenu le minimum de voix requises par la législation en vigueur, il a été annoncé qu'un second tour se tiendrait le 5 mars 2003. Pour remporter ce second tour, il suffit d'obtenir la majorité absolue des voix uniquement.

2. La commission *ad hoc* faisait de nouveau partie de la Mission internationale d'observation de l'élection qui comprenait également la Mission d'observation des élections du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH).

3. Comme le premier tour, le second tour a également été observé par une délégation de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) qui a de nouveau pris de vitesse la conférence de presse de la Mission internationale d'observation de l'élection en faisant sa propre déclaration qui, une fois encore, était totalement contraire aux conclusions de la mission internationale.

4. En raison d'arrangements antérieurs de ses membres, la commission *ad hoc* était ainsi composée pour le second tour:

- Groupe socialiste (SOC)
 - M. Jerzy Jaskiernia, Pologne
- Groupe du Parti populaire européen (PPE)
 - M. Renzo Gubert, Italie



- Groupe libéral, démocrate et réformateur (LDR)
 - Lord Russell-Johnston, Royaume-Uni
- Groupe des démocrates européens (GDE)
 -
- Groupe pour la Gauche unitaire européenne (GUE)
 -
- Secrétariat du Conseil de l'Europe
 - M. Vladimir Dronov, chef de l'unité de coopération interparlementaire

5. La commission *ad hoc* s'est réunie du 4 au 6 mars 2003.

6. Outre l'observation de l'élection, les membres de la commission *ad hoc* ont tenu une série de réunions avec les deux candidats et leurs représentants, y compris le Président sortant de la République et son rival M. Stepan Demirchyan; le président de la Commission électorale centrale (CEC), le président du Parlement arménien et les membres de la délégation arménienne auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE); le président de la Cour constitutionnelle de l'Arménie, M. Gagik Haroutyunian; la représentante spéciale du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en Arménie; le chef et les membres de la mission d'observation de l'élection de l'OSCE/BIDDH en Arménie, ainsi que des représentants des médias.

7. Le jour de l'élection, la commission *ad hoc* s'est divisée en deux équipes afin d'observer le scrutin et le décompte des voix. Les membres se sont rendus dans plus de vingt bureaux de vote à Erevan et dans les environs. Le communiqué de presse publié à l'issue de l'observation de l'élection est reproduit dans l'annexe.

8. De nouveau, la commission *ad hoc* a pu fortement compter sur le soutien de la Mission d'observation de l'élection en Arménie de l'OSCE/BIDDH, à la tête de laquelle se trouvait M. Peter Eicher, et souhaite signaler l'excellence de cette coopération. Elle tient également à remercier le Parlement arménien pour sa prompt assistance ainsi que M^{me} Natalia Voutova, représentante spéciale du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en Arménie pour son aide inestimable.

2. Contexte politique

9. A l'issue de la déclaration du 20 février de la Mission internationale d'observation de l'élection (qui figure en annexe à la partie du rapport relatif au premier tour), de graves problèmes et irrégularités supplémentaires concernant le premier tour sont apparus. Il s'agit notamment de l'incapacité de la Commission électorale centrale à publier rapidement des résultats préliminaires détaillés du premier tour, ce qui a entraîné une défiance vis-à-vis des résultats de l'élection; de la confirmation par les observateurs internationaux de nombreux cas supplémentaires de bourrage des urnes, d'anomalies importantes et de chiffres irréalistes concernant les résultats définitifs officiels provenant de nombreux bureaux de vote, et de l'incapacité générale des autorités à sanctionner les responsables des irrégularités survenues au premier tour.

3. Période préélectorale pour le second tour

10. La période entre les deux tours a été entachée de profondes irrégularités et de graves incidents. En réponse aux protestations du public à la suite des résultats du premier tour, les autorités ont procédé à une série d'internements administratifs concernant plus de 200 contestataires. Une peine d'emprisonnement a été prononcée à l'encontre de soixante-dix-sept au moins de ceux-ci, souvent à huis clos et en l'absence d'avocat. Parmi les détenus figuraient de nombreux représentants de l'opposition et membres de l'état-major de campagne. Fait positif toutefois, soixante-quinze personnes condamnées à quinze jours d'internement administratif ont été libérées le 3 mars à la suite d'une décision de la cour d'appel qui, à la veille du scrutin, examinait encore les cas restants.

11. Certains chefs de file de l'opposition ont tenu des propos parfaitement inadmissibles et provocateurs. A son crédit, le candidat de l'opposition a appelé ses sympathisants à se limiter à des actions légales.

12. Les deux camps se sont plaints de nombreux actes d'intimidation de la part de leurs opposants. A titre d'exemples d'intimidation, on peut notamment citer des licenciements punitifs de sympathisants de l'opposition.

13. La télévision publique a pris fortement parti pour le Président sortant et n'a pas respecté son obligation de rendre compte de la campagne de manière équilibrée.

14. Du côté positif, la participation du public et l'intérêt porté par les électeurs à la campagne sont demeurés élevés, les groupes locaux de surveillance de l'élection ont poursuivi leurs activités; aucun incident grave de violence n'a été signalé. Pour la première fois en Arménie, un débat avec les candidats a été organisé à la télévision.

15. Événement spectaculaire, le 3 mars, la Cour constitutionnelle a jugé recevable le recours d'un des candidats malheureux concernant les résultats du premier tour. Le candidat, M. Artashes Geghamyan, officiellement troisième au premier tour, a saisi la justice en demandant à la Cour constitutionnelle d'invalider les résultats du premier tour. La cour examine actuellement l'affaire. Sa décision définitive risque d'avoir des conséquences très graves sur l'ensemble des résultats de l'élection.

4. Administration électorale

16. La préparation du deuxième tour par la CEC et la plupart des commissions électorales territoriales a, d'une manière générale, été efficace et conforme à la loi. Si la composition des commissions électorales devait être identique à celle du premier tour, une forte proportion des membres des commissions électorales de bureau a été modifiée, ce qui ne cesse pas d'être préoccupant. Si le Président sortant et les groupes parlementaires qui le soutiennent désignent six des neuf membres de chaque commission, le candidat de l'opposition et son parti, qui n'ont pas le droit de désigner de membres, n'étaient représentés que par un mandataire n'ayant pas le droit de vote. Ainsi, la composition penchait encore plus fortement qu'au premier tour en faveur du Président en exercice.

17. D'après la CEC, 10 400 électeurs qui ne trouvaient pas leur nom sur les listes électorales le jour du premier tour ont formé avec succès des recours devant les tribunaux pour obtenir un certificat les autorisant à voter. Tous ces électeurs ont pu voter au second tour sans devoir refaire de démarches.

5. Jour du scrutin

18. Le jour du scrutin, l'élection s'est déroulée d'une manière générale dans le calme et sans heurt même si les tensions étaient visiblement supérieures à celles du premier tour. Dans la plupart des bureaux de vote (87 % de ceux dans lesquels les observateurs se sont rendus), la procédure a été bien organisée et transparente pour les observateurs et les représentants des candidats. Dans tous les bureaux de vote dans lesquels il s'est rendu, le rapporteur n'a pu que constater l'excellence de l'organisation et du déroulement du scrutin. Telle n'a malheureusement pas été l'expérience d'autres observateurs, dont ceux de la commission *ad hoc*.

19. Les cas très fréquents de bourrage des urnes ont suscité des inquiétudes. De nombreux exemples de bulletins portant un cachet et une signature et circulant en dehors des bureaux de vote avant et pendant le scrutin ont été confirmés. Des problèmes ont été signalés en ce qui concerne le vote des militaires, qui a essentiellement été ouvert.

20. La présence de personnes non autorisées dans les bureaux de vote, qui y exerçaient une influence indue en faveur du Président sortant, a été confirmée. Les actes d'intimidation de représentants de l'opposition ont aussi été une source de préoccupation.

21. Le dépouillement a fait l'objet d'une évaluation négative des observateurs dans de très nombreux bureaux de vote. Les irrégularités ont essentiellement porté sur des cas supplémentaires de bourrage des urnes, l'ajout de bulletins de vote une fois le dépouillement commencé, l'annulation injustifiée de bulletins de vote en faveur d'un candidat et le non-respect des procédures essentielles. De nouveau, des personnes non autorisées étaient présentes à mi-parcours des opérations de dépouillement.

22. Il est très inquiétant que des observateurs et des représentants de l'opposition aient signalé avoir été soumis à des restrictions dans la mesure où ils n'ont pas pu observer tous les aspects de la procédure de décompte. Dans quasiment deux tiers des bureaux de vote, des copies des résultats n'ont pas été affichées rapidement à l'issue du décompte mais, d'une manière générale, les résultats ont été mis à la disposition de tous ceux qui en demandaient une copie.

6. Résultats du scrutin

23. A la majorité simple requise pour gagner au second tour, le Président sortant a largement remporté les élections, réunissant 67,44 % des suffrages exprimés dans le contexte d'un taux de participation de 68,9 %.

7. Conclusions et recommandations

24. Il est regrettable que le second tour ne se soit pas mieux déroulé que le premier.

25. Les recommandations formulées dans le rapport relatif au premier tour demeurent tout à fait valables.

26. On espère que dans le laps de temps qui reste avant les élections législatives prévues en Arménie le 25 mai, les autorités tiendront compte des critiques et des recommandations formulées par les observateurs internationaux, et prendront les mesures correctives indispensables pour que l'Arménie conserve sa légitimité démocratique.

27. Compte tenu de l'ampleur et de la gravité des irrégularités observées pendant l'élection présidentielle arménienne, le rapporteur estime qu'une présence plus marquée de l'APCE pendant les élections de mai est fortement conseillée.

28. A cette fin, le Bureau jugera sans doute nécessaire d'envoyer une mission préélectorale comprenant l'ensemble des partis un mois avant les élections. Des efforts particuliers doivent être faits pour veiller à ce que tous les groupes politiques soient représentés au sein de cette mission.

Annexe – Communiqué de presse

La déception des observateurs face à des élections non conformes aux normes internationales en Arménie

Erevan, 6 mars 2003 – La participation au scrutin et le dépouillement des votes au second tour de l'élection présidentielle en Arménie hier ont été marqués par de graves irrégularités. Le processus électoral dans son ensemble n'a pas respecté les normes internationales: telle est la conclusion de la Mission internationale d'observation des élections, forte de 200 personnes, envoyée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

«Je suis déçu, nous avons espéré mieux», a déclaré Peter Eicher, chef de la mission d'observation de longue durée du BIDDH. «Une fois encore, nous avons assisté à des problèmes majeurs le jour de l'élection, et la période entre les deux tours n'a pas respecté les normes internationales relatives à une campagne politique libre et équitable.»

«Dans le même temps, nous souhaitons rendre hommage à la grande majorité des électeurs arméniens pour leur participation active et honnête, et aux nombreux agents des bureaux de vote de tout le pays qui ont consciencieusement rempli leurs fonctions», a ajouté Lord Russell-Johnston, chef de la délégation de l'APCE. «Pour que l'Arménie progresse de manière démocratique et respecte ses engagements auprès du Conseil de l'Europe, il faudrait que les principaux dirigeants politiques du pays adoptent la même attitude.»

Les observateurs internationaux se sont déclarés tout particulièrement préoccupés par le bourrage des urnes.

Ils se sont félicités de ce qu'aucun incident grave et violent n'ait éclaté entre les deux tours, malgré le climat politique très tendu. Ils se sont déclarés satisfaits de la large participation des électeurs au scrutin, ainsi que de la participation d'un certain nombre de groupes d'observateurs nationaux. Les préparatifs techniques pour le second tour de scrutin ont été dans l'ensemble efficaces.

Toutefois, la période entre les deux tours a été entachée d'un certain nombre d'irrégularités: l'arrestation de partisans et de membres de l'état-major de campagne de l'opposition, des anomalies et des chiffres irréalistes dans les résultats officiels du premier tour, et l'incapacité générale des autorités à sanctionner les responsables des irrégularités survenues au premier tour. La transparence de la présentation des résultats en tableaux a été compromise par le fait que les résultats provisoires complets par quartier n'ont pas été rapidement publiés, ce qui a eu pour effet d'ébranler la confiance dans les chiffres.

La télévision publique était à nouveau favorable au Président sortant et n'a pas respecté son obligation de rendre compte de la campagne de manière équilibrée. Toutefois, fait positif, elle a retransmis pour la première fois un débat télévisé entre les candidats à la présidence.